

ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS
2020

PROPOSITIONS DES COMMISSIONS
2021
50 % de la subvention
2020

Art 6574

A - ASSOCIATIONS SPORTIVES :

1 - C.O. WIMILLE à WIMILLE	27 000,00 €	13 500,00 €
2 - EUROPALE BASKET WIMILLE WIMEREUX	2 250,00 €	1 125,00 €
3 - OLYMPIQUE LUTTEUR CLUB à WIMILLE	6 800,00 €	3 400,00 €
4 - Billard Club de Wimille	1 250,00 €	625,00 €
5 - WIMILLE PETANQUE DU BON SECOURS à WIMILLE	750,00 €	375,00 €
6 - Club de pêche à la mouche de WIMILLE	740,00 €	370,00 €
7 - Phuong Long Vo Dao	800,00 €	Pas eu de demande
8 - Football Club Gazemetz	450,00 €	225,00 €
	40 040,00 €	19 620,00 €

B - AUTRES ASSOCIATIONS :

1 - Union musicale Magik Evolution à WIMILLE	3 000,00 €	1 500,00 €
2 - Association "Atout Cœur" à WIMILLE	1 250,00 €	625,00 €
4 - Vie Libre section de BOULOGNE SUR MER	300,00 €	150,00 €
5 - Donneurs de sang bénévoles à BOULOGNE SUR MER	180,00 €	90,00 €
6 - Société de pêche à la ligne de la vallée du Wimereux	150,00 €	75,00 €
7 - Section de Wimille Comité des ACPG CATM TOE	0,00 €	Pas eu de demande
8 - Cercle historique Wimille Wimereux.	650,00 €	325,00 €
9 - DELY Association à WIMILLE	500,00 €	250,00 €
10 - Les Doliphines	4 750,00 €	2 375,00 €
11 - Animation Loisirs Bon Secours	1 800,00 €	900,00 €
12 - Chanter'Happy	150,00 €	75,00 €
13 - Studio Ka	0,00 €	100,00 €
		1ère demande
14 - WIMILLE Vie et Loisirs	5 560,00 €	Pas eu de demande
15 - Arts Scène	23 000,00 €	11 500,00 €
16 - Les Petites Menottes	250,00 €	125,00 €
17 - Le Théâtre de l'Echange	200,00 €	100,00 €
18 - La Terre des Mille Jeux	150,00 €	75,00 €
19 - Comité de Jumelage	1 480,00 €	740,00 €
	43 370,00 €	19 005,00 €
TOTAL A + B	83 410,00 €	38 625,00 €

C - SUBVENTIONS CONDITIONNELLES :

1 - Foyer laïque de WIMILLE - école Dely/Sergent à WIMILLE		
* pour activités sportives USEP	0,00 €	0,00 €
* pour projet pédagogique + transport 10,28 € x 178 élèves	1 685,92 €	1 829,84 €
* projet Angleterre		
2 - Coopérative scolaire école maternelle de la Colonne à WIMILLE		
* pour projet pédagogique + transport 10,28 € x 37 élèves	421,48 €	380,36 €
* projet Angleterre		
3 - Coopérative scolaire école maternelle des Fleurs à WIMILLE		
* projet pédagogique + transport 10,28 € x 65 élèves	750,44 €	668,20 €
	2 857,84 €	2 878,40 €
TOTAL C	2 857,84 €	2 878,40 €

Art. L.1611-4 du CGCT: Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

ETAT DES SUBVENTIONS CONDITIONNELLES

Art 65738

D – SUBVENTIONS CONDITIONNELLES :

1- Lycée des Deux Caps

Pour activités sportives (6 élèves x 17 €)

0,00 €

102,00 €

Pour manuels scolaires

0,00 €

Pas de demande

2 - Collège Pilâtre de Rozier à Wimille

Voyage à Schmallerberg

520,00 €

Pas eu de voyage

Voyage en Espagne

0,00 €

Pas eu de voyage

Activités sportives

900,00 €

900,00 €

Foyer Socio-éducatif

600,00 €

600,00 €

3 - Adapteep 62

sensibilisation des enfants à la sécurité routière TC

38,00 €

Pas eu de demande

2 058,00 €

1 602,00 €

TOTAL D

2 058,00 €

1 602,00 €